

LA BRESLE

EPTB Bresle

Institution interdépartementale Oise / Seine-Maritime / Somme
pour la gestion et la valorisation de la Bresle



Rapport d'activités 2014

Institution interdépartementale de la Bresle - 3 rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE
Reconnue Etablissement Public Territorial du Bassin de la Bresle
<http://www.eptb-bresle.com>

Sommaire

A) L'INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE-----	5
B) LES PRINCIPALES ACTIONS DE L'INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE EN 2014 -----	9
1.VERS UNE AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET UNE PLANIFICATION DES ACTIONS A L'ECHELLE DU BASSIN -----	10
2. UNE ANIMATION DE BASSIN AU SERVICE DE LA PRESERVATION DE LA QUALITE DES EAUX ET DE LA PREVENTION CONTRE LES INONDATIONS---	13
3. OBJECTIF : ATTEINDRE LE BON ETAT ECOLOGIQUE DES EAUX SUR LE BASSIN DE LA BRESLE-----	20
4. LE PARTAGE DES CONNAISSANCES ET LA SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE -----	30
C) LE BILAN FINANCIER 2014 DE L'INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE-	31
ANNEXE -----	38

Edito du Président



Mesdames, Messieurs,

Comme prévu par nos statuts, le département de la Somme vient depuis les dernières élections départementales de mars dernier de reprendre la présidence de l'Institution interdépartementale de la Bresle.

La nouvelle équipe en place toujours composée de représentants des trois départements membres de l'Entente va s'employer, dans un contexte législatif en évolution, à œuvrer pour la préservation de la ressource en eau et la prévention des risques d'inondation sur le bassin. Pour ce faire, un schéma de gouvernance sur ce territoire va être réfléchi afin de permettre aux décideurs locaux d'être partie prenante des décisions politiques liées au domaine de l'eau.

Sur 2015, année déjà très largement commencée, je souhaite commencer par saluer le travail de planification initié par la Commission locale de l'eau précédente sous l'impulsion de Monsieur Jérôme BIGNON. Ce travail se concrétise puisqu'il doit entrer en phase opérationnelle courant 2016...

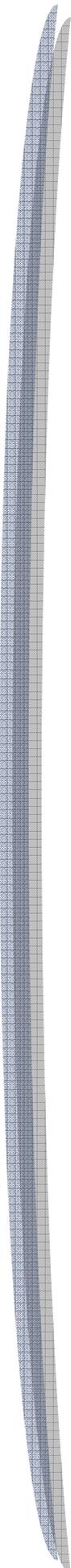
L'année 2016, je l'espère sera l'année de la validation du SAGE, outil de programmation voulu et défini par les membres de la commission locale de l'eau. Beaucoup d'actions restent à faire ou à imaginer pour que ce SAGE permette aux habitants de ce bassin de vivre dans un contexte où le risque d'inondation est réduit et où l'eau, qu'elle soit superficielle ou souterraine, ait atteint un niveau de bonne qualité. Heureusement, les décisions de mes prédécesseurs à la tête de l'Institution interdépartementale avaient déjà anticipé certaines des actions que le SAGE appelle de ses vœux. Il est néanmoins évident que l'Institution ne pourra, à elle seule, faire changer les choses. Le SAGE n'est en cela qu'un outil de programmation voulu et élaboré par la commission locale de l'eau, sorte de parlement de l'eau à l'échelle locale où chacun, au-delà des intérêts qu'il défend, a su trouver le modus vivendi salvateur qui doit permettre d'atteindre les objectifs de bon état des eaux fixés par la directive européenne de 2000.

La reconnaissance de l'Institution en tant qu' "Etablissement Public Territorial de Bassin" est une chance pour notre territoire. Une chance qui, dans ce contexte d'attribution de nouvelles compétences aux communes et communautés de communes, doit nous permettre d'être vu et entendu plus facilement sur ce thème de l'eau, par les financeurs publics institutionnels.

Naturellement, l'Institution sera force de proposition, en charge d'animer et d'impulser du dynamisme pour qu'émergent, de la part de tous les acteurs concernés, les actions qu'il leur revient de porter. L'EPTB sera ainsi amené à jouer tantôt des rôles d'aide technique, tantôt des rôles de porteur de projets en fonction des thèmes et de leur intérêt pour le bassin versant. Nous devons, acteurs de l'eau sur ce territoire, tous, nous responsabiliser car chacun a un rôle à jouer dans cette construction de la gestion concertée de l'eau sur notre territoire.

Vous souhaitant une agréable lecture,

Chaleureusement,
Emmanuel MAQUET



A) L'Institution interdépartementale Oise/Seine-Maritime/Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle

Reconnue Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB)

par arrêté du Préfet coordonateur de bassin en date du 19 avril 2007

1.1. Le bassin de la Bresle

Le bassin versant de la Bresle couvre une superficie de 748 km², regroupe 115 communes et s'ouvre sur le littoral de la Manche. Ce bassin atypique fait frontière entre trois départements (l'Oise, la Somme et la Seine-Maritime) et deux régions (Haute-Normandie et Picardie).

Il est drainé par le fleuve côtier "la Bresle" et ses affluents dont les principaux sont le Liger, la Vimeuse pour le côté picard et la Méline et le Ruisseau d'Haudricourt pour le côté normand. Disposant d'un patrimoine piscicole très important, ce bassin a été régulièrement confronté (il y a moins de 20 ans) à des phénomènes d'inondations dont la plupart étaient dus à des ruissellements.

Toutes les communes du bassin ont au moins une fois, fait l'objet d'une déclaration au titre des catastrophes naturelles.

Ces problèmes récurrents d'érosion et de ruissellements qui peuvent engendrer des inondations et entraîner, par voie de conséquence, des problèmes de turbidité ou de pollutions diverses dans les eaux superficielles comme dans les eaux souterraines, ont révélé la nécessité d'une prise de conscience globale de ces constats par tous les acteurs du territoire.

Le SAGE de la vallée de la Bresle constituera l'axe central de ce territoire interdépartemental et il devra concourir à guider les réflexions et la mise en cohérence des actions de ce territoire qui peuvent impacter la ressource en "eau".

1.2. L'Institution interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle

L'Institution interdépartementale est un établissement public créé en 1995 et composé par les Départements de la Seine-Maritime,

de la Somme et de l'Oise qui vise, sur le bassin versant de la Bresle, à l'atteinte des objectifs suivants :

- « - *préserver la qualité des eaux de la Bresle et favoriser le développement de ses richesses piscicoles,*
- *améliorer la gestion hydraulique du bassin versant de la Bresle dans le respect des équilibres naturels,*
- *mettre en valeur le patrimoine naturel et paysager de la vallée afin de renforcer son attractivité économique et touristique,*
- *réaliser toutes études et tous travaux se rapportant à la mise en œuvre de ces objectifs.* »



1.3. Ses missions : assurer une cohérence des actions relevant du domaine de l'eau

1.3.1. Etre l'animateur du bassin versant

Cette fonction s'exerce actuellement dans de nombreux domaines et continuera à s'accroître dans les années qui viennent, avec la mobilisation des acteurs du bassin pour la mise en œuvre du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Bresle. Ce rôle est celui de faire émerger et d'inviter à participer à la réalisation d'actions allant dans le sens des objectifs du SAGE...

1.3.2. Porteur de projets selon le principe de subsidiarité

L'EPTB Bresle s'est prononcé pour porter la maîtrise d'ouvrage d'études structurantes devant prévenir les risques d'inondations notamment par ruissellement, sur l'ensemble de son bassin. Cette démarche a donné lieu à des priorisations d'intervention de l'Institution Bresle, par sous-bassin, pour les 5 à 10 ans qui viennent.

Depuis 2011, des études hydrauliques sont lancées, à raison d'1 à 2 par an. **Dans ce cadre, l'Institution interdépartementale est chargée de**

faire émerger les projets, d'accompagner les maîtres d'ouvrage, voire de jouer, en leur nom, le rôle de porteur de projets pour les collectivités qui en formulent la demande.

1.3.3. Un suivi des actions dans le domaine de l'eau sur le bassin versant

Dans le but d'améliorer les connaissances et d'orienter les décisions et les actions en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, **l'EPTB Bresle est aussi là pour accompagner les maîtres d'ouvrage locaux sur des projets en lien avec la gestion de la ressource "eau" (restauration, préservation des zones humides, ...) et dès lors qu'un besoin existe et/ou qu'un défaut de maîtrise d'ouvrage est perçu. Elle apporte ainsi conseils et assistance aux porteurs de projets** du cycle de l'eau, tant sur le plan de la relecture des documents administratifs et techniques que du fléchage des financements.

1.3.4. Un établissement au service du public et des partenaires

L'Institution c'est aussi une expertise au bénéfice des collectivités, en relai des services de l'Etat, dans le cadre de la mise en place de nouvelles réglementations. A ce titre, elle anime, sensibilise et informe, sur le bassin, à travers différents canaux d'informations, les acteurs concernés.

1.4. Le Conseil d'administration et le bureau au 31 décembre 2014

1.4.1. Le bureau au 31/12/2014

Présidente : Madame Marie LE VERN, Conseillère générale du canton de Blangy-sur-Bresle (76)

Vice-président : Monsieur Joël PATIN, Conseiller général du canton de Grandvilliers (60)

Vice-président : Monsieur Daniel DESTRUDEL, Conseiller général du canton de Gamaches (80)

Secrétaire : Monsieur Emmanuel MAQUET, Conseiller général du canton d'Ault (80)

Secrétaire-adjoint : Monsieur Jean-Louis AUBRY, Conseiller général du canton du Coudray-Saint-Germer (60)

L'Institution interdépartementale de la Bresle est reconnue "Etablissement Public Territorial de Bassin" depuis 2007. Selon le principe de subsidiarité, l'EPTB Bresle est habilité à exercer des missions définies au L213-12 du code de l'environnement : prévention et lutte contre les inondations, recherche d'une gestion équilibrée de la ressource en eau, préservation et gestion des zones humides et contribution, s'il y a lieu, à l'élaboration comme au suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

1.4.2. Les autres membres

Madame Isabelle de WAZIERS, Conseillère générale du canton d'Oisemont (80)

Monsieur Bernard DAVERGNE, Conseiller général du canton de Moyenneville (80)

Monsieur Gérard DECORDE, Conseiller général du canton de Formerie (60)

Madame Sandrine HUREL, Députée et Conseillère générale du canton de Dieppe Est (76)

Monsieur Claude JACOB, Conseiller général du canton d'Hallencourt (80)

Monsieur Sébastien JUMEL, Conseiller général du canton de Dieppe ouest (76)

Monsieur David LEFEVRE, Conseiller général du canton de Friville-Escarbotin (80)

Monsieur Bruno BIENAIME, Conseiller général du canton d'Offranville (76)

Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Conseillère générale du canton d'Aumale (76)

Monsieur Didier REGNIER, Conseiller général du canton d'Eu (76)

L'Institution interdépartementale de la Bresle est régie par un conseil d'administration composé de conseillers généraux issus des 3 Départements membres dont :

- 5 conseillers généraux et le Président du Département de la Seine-Maritime ou son représentant,

- 5 conseillers généraux et le Président du Département de la Somme ou son représentant,

- 2 conseillers généraux et le Président du Département de l'Oise ou son représentant.



Séance du Conseil en date du 6/11/14

Toutes les délibérations et les comptes-rendus des séances du Conseil d'administration qui eurent lieu en 2014 (les 20 février, 20 mars, 12 juin et 6 novembre), comme pour les

années antérieures, sont en libre téléchargement sur le site internet de l'Institution à l'adresse suivante :

http://www.eptb-bresle.com/3-deliberation-de-l-eptb/C_3-telechargements.html

1.5. Le personnel de l'EPTB Bresle au 31 décembre 2014

Afin de mener à bien les objectifs de préservation, de gestion quantitative et de valorisation de la ressource "eau" sur ce territoire, l'Institution interdépartementale est dotée d'une cellule technique de 6 personnes dont 4 ingénieurs :

Directeur et chargé de mission Natura 2000 : Jean-Philippe BILLARD

billard.institution.bresle@wanadoo.fr

Assistante administrative et comptable : Stéphanie de SAINT GERMAIN

institution.bresle@wanadoo.fr

Chargé(e) de l'animation du SAGE : vacant au 31/12/2014 (pourvu depuis mars 2015 par Mme Julie LECOMTE)

lecomte.institution.bresle@orange.fr

Chargé de mission "restauration de la continuité écologique et zones humides" : Pierre-Marie MICHEL

michel.institution.bresle@orange.fr

Animateur "agro-environnemental" : Charles-Édouard MACKELBERG

mackelberg.institution.bresle@wanadoo.fr

Agent de surveillance piscicole : Tony MACQUET

institution.bresle@wanadoo.fr



B) Les principales actions de l'Institution interdépartementale en 2014

1. Vers une amélioration de la gouvernance et une planification des actions à l'échelle du bassin

1.1. Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la vallée de la Bresle

1.1.1. Présentation générale et historique du SAGE

Un SAGE est un document de planification qui a pour but de préserver ou de reconquérir le bon état des eaux (superficielles, souterraines et côtières) afin que tous ses usages (alimentation en eau potable, pêche, baignade...) puissent être réalisés sans préjudice pour l'Homme et son environnement.



L'Institution de la Bresle est la structure porteuse du SAGE (délibération du Conseil d'administration du 17/11/2006). Pour cette raison, elle assure, par le biais de l'animatrice :

- **l'animation technique et la coordination** de la CLE, des commissions thématiques et de la commission permanente : préparation des réunions, comptes-rendus, délibérations...,
- **le suivi de l'élaboration des documents du SAGE** (prestation confiée à un bureau d'études depuis le 15 juin 2012),
- **l'élaboration ou la mise à jour de certaines parties des documents du SAGE,**
- **la conduite financière du projet** : préparation des budgets prévisionnels, suivi des dépenses...,
- **la mise en œuvre des supports de communication et de promotion du SAGE.**

1.1.2. Avancement de l'élaboration du SAGE en 2014

Le SAGE de la Vallée de la Bresle est en cours d'élaboration. En juin 2012, la rédaction des documents du SAGE a été externalisée au bureau d'études SAFEGE et compte tenu de la portée juridique du SAGE, un accompagnement juridique a été nécessaire. Il a été notifié le 7 octobre 2013 au cabinet d'avocats "DPC". Le marché s'est décomposé en deux missions : la rédaction de notes de synthèses pour les membres de la CLE, présentant les principes d'écriture d'un SAGE et avec son bilan réglementaire et un accompagnement juridique dans l'écriture du projet de SAGE. Cette mission a conduit à des relectures du projet à l'issue de chaque comité de rédaction, à des interventions en comités de rédaction et en CLE du cabinet d'avocats retenu, ainsi qu'à une relecture finale du projet de SAGE avant validation par la CLE.

CLE du 16 janvier 2014 à Aumale

L'objectif absolu et prioritaire pour l'année 2014 a été de valider le projet de SAGE (plan



d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) – règlement – rapport d'évaluation environnementale), préalablement à la période de réserve associée aux élections communales de mars 2014.

La CLE s'est réunie deux fois au total : le 16 janvier 2014, où le PAGD et le règlement ont été présentés à la CLE, qui a fait part de ses remarques et préconisations pour améliorer la rédaction et le **7 février 2014, date à laquelle la CLE approuvait son projet de SAGE, ainsi que son rapport d'évaluation environnementale**, et ce, préalablement au lancement de la procédure de consultation des assemblées et personnes publiques associées.



CLE du 7 février 2014 à Blangy-sur-Bresle

1.1.3. La phase de consultation des assemblées et personnes publiques associées

L'article L.212-6 du code de l'environnement prévoit que la commission locale de l'eau instruit la consultation auprès des conseils généraux, des conseils régionaux, etc... (avis sous 4 mois), et du comité de bassin avant que le projet de SAGE et

le rapport environnemental soient soumis à enquête publique (R.123-6 à R 123-23).

La procédure de consultation qui eut lieu entre avril et septembre 2014, a visé les assemblées et personnes publiques associées suivantes, conformément aux dispositions réglementaires associées (tableau ci-dessous). Elles ont été invitées à formuler un avis sur :

- Le projet de SAGE (PAGD-Règlement-Annexe cartographique)
- Le rapport environnemental (uniquement pour les parcs naturels et l'avis de l'autorité environnementale)

Tableau 1 : Organismes visés par la consultation sur le projet de SAGE

Assemblées et personnes publiques associées consultées	Références réglementaires	Documents soumis pour avis	Délai de retour
Comité de bassin	L. 212-6 du code de l'environnement	Projet de SAGE	Pas de délai
COMité de GEstion des POissons MIgrateurs (COGEPOMI)	6° de l'art. R. 436-48 du code de l'environnement	Projet de SAGE	Pas de délai
Préfets de Département <i>Avis de l'autorité environnementale</i>	R. 122-17 et 21 du code de l'environnement	Projet de SAGE + rapport environnemental	3 mois
Conseils généraux	L. 212-6 du code de l'environnement	Projet de SAGE	4 mois
Conseils régionaux	L. 212-6 du code de l'environnement	Projet de SAGE	4 mois
Chambres consulaires	L. 212-6 du code de l'environnement	Projet de SAGE	4 mois
Communes	L. 212-6 du code de l'environnement	Projet de SAGE	4 mois
Groupements compétents des communes	L. 212-6 du code de l'environnement	Projet de SAGE	4 mois
Etablissements Publics	L. 212-6 du code de l'environnement	Projet de SAGE	4 mois

Assemblées et personnes publiques associées consultées	Références réglementaires	Documents soumis pour avis	Délai de retour
Territoriaux de Bassin (EPTB)			
Parcs nationaux	III du L.331-3 et R.331-14	Projet de SAGE	2 mois
Parcs naturels régionaux	L.333-1 et R.333-15	Projet de SAGE + rapport environnemental	2 mois

Sur cette 1^{ère} étape de la consultation, un temps assez conséquent a ainsi été dévolu à la communication pour tenter d'aller expliquer le projet de SAGE à un maximum de personnes et ainsi tenter de désamorcer les fausses idées ou les quiproquos qui naissaient dans la vallée.

1.1.4. Préparation de la phase d'enquête publique

Du temps fut aussi consacré à la préparation de la phase d'enquête publique ; rencontres des commissaires enquêteurs, préparation du rapport de synthèse des avis,... Malheureusement, l'enquête publique n'a pu être lancée avant le départ de l'animatrice.

1.1.5. Communication et promotion du SAGE

Au cours de l'année 2014, un plan de communication qui intègre l'objectif de transformation de l'Institution et qui permette de revoir les missions réalisées par l'EPTB en intégrant le SAGE, ses objectifs et ses enjeux a été initié et devra être poursuivi, affiné puis validé par la CLE du SAGE avant sa mise en œuvre. Il permettra de sensibiliser tous les acteurs du territoire tant sur le bien-fondé des actions à réaliser que sur les objectifs à atteindre.

Ainsi, courant juin 2014, dans le but de faire partager la politique de gestion intégrée de la ressource sur le bassin et de faire connaître l'Institution interdépartementale au travers de la politique du SAGE qu'elle commence à porter par anticipation, **une journée de sensibilisation à destination des élus du territoire et des membres de la CLE a été organisée sur Longroy. Pour cette première année, il a été choisi de valoriser le travail de préservation qualitative de la ressource et de prévention des inondations sur le bassin en faisant découvrir les aménagements de lutte contre les érosions et les ruissellements** qui ont été portés et réalisés par l'Institution sur le sous-bassin de Longroy et la commune de Monchaux-Soreng pour le compte des communes.

Cette 1/2 journée de découverte sur les travaux d'hydraulique douce s'est tenue le 26 juin 2014 et fait l'objet de plus de détails dans la partie consacrée à la prévention contre les ruissellements.

1.1.6. Mise en œuvre du SAGE

Au cours de l'année 2014, l'Institution interdépartementale a, par anticipation de la validation du SAGE, commencé à intégrer dans le cadre des différents thèmes portés par l'établissement et ses chargés de mission (Natura 2000, participation aux documents d'urbanisme, lutte contre les ruissellements, schéma de gestion des eaux pluviales, restauration de la continuité écologique, ...), **les objectifs et enjeux du SAGE Bresle (version du 07/02/14).**

Cette mise en œuvre s'est traduite concrètement, lors des participations de l'EPTB à l'élaboration des documents d'urbanisme, par la remise d'un document explicatif aux élus afin de les sensibiliser à la prise en compte des dispositions du SAGE qui appellent une mise en compatibilité avec les cartes communales ou les PLU...

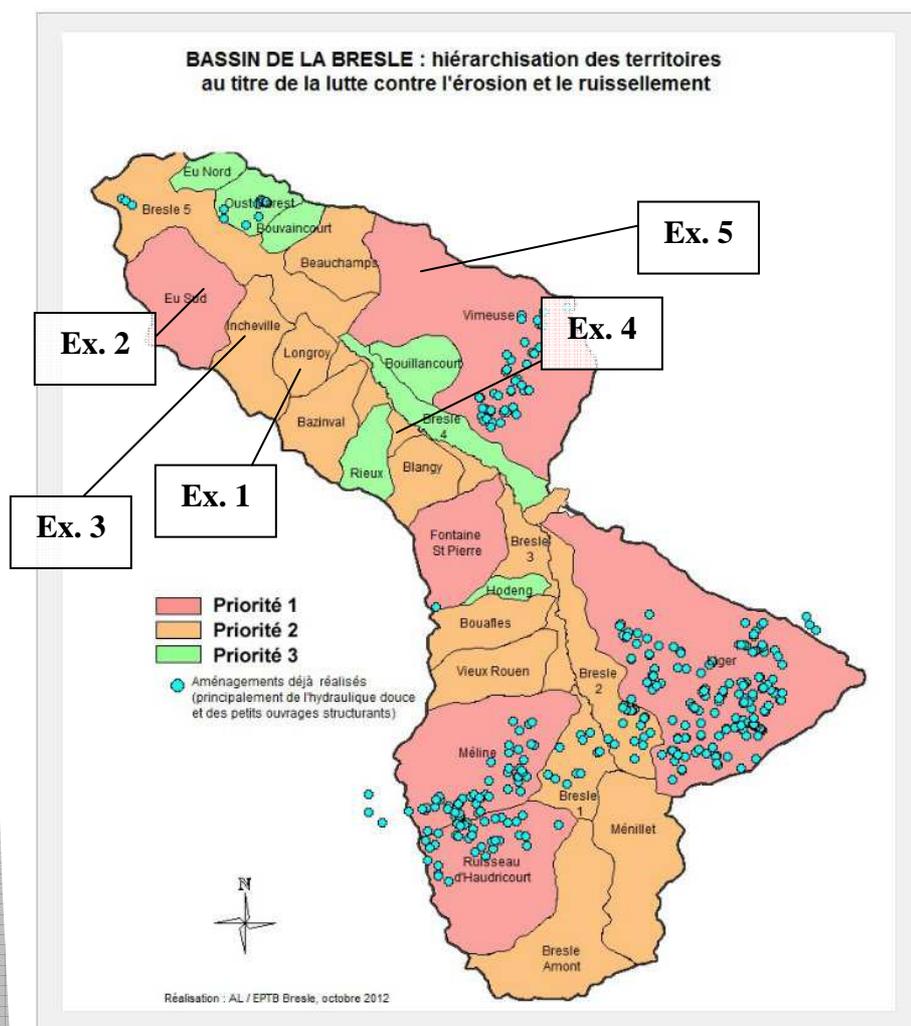
2. Une animation de bassin au service de la préservation de la qualité des eaux et de la prévention contre les inondations

2.1 Prévenir les risques d'inondation : la maîtrise de l'érosion et des ruissellements

2.1.1 Les études et les travaux par sous-bassin versant

La gestion du ruissellement et de l'érosion doit se faire sur une échelle cohérente, à savoir les bassins versants topographiques. **Le bassin versant de la Bresle est composé de 26 sous-bassins, de taille et de fonctionnement hydraulique différents.** En 2012, chaque territoire a été caractérisé selon plusieurs enjeux : la protection des biens et des personnes, l'impact sur les eaux souterraines et les eaux superficielles.

Le croisement de ces trois enjeux a permis d'élaborer une carte de priorité des territoires au titre de la lutte contre l'érosion et les ruissellements.



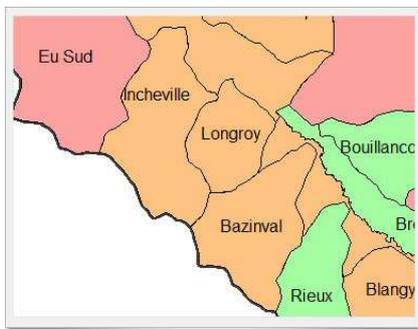
Cette carte, présentée ci-contre, sert de base de travail à l'Institution pour la priorisation des projets à porter. Il est bien entendu que cette démarche ne remet nullement en cause la mise en œuvre d'actions sur des territoires jugés moins prioritaires (en fonction des opportunités, du contexte local et des sollicitations), **l'Institution Bresle restant, bien évidemment, à l'écoute des collectivités qui souhaitent s'engager pour prévenir leur territoire de tout risque d'inondation.**

Sont résumés, ci-après, les principaux dossiers, intitulés "Ex." pour "exemple", au titre desquels l'Institution a apporté un soutien technique et administratif sur l'année 2014.

Projets situés dans le département de la Seine-Maritime

Ex 1 Réalisation des travaux d'hydraulique douce sur le sous bassin versant de Longroy (76)

Ce bassin versant couvre une superficie de 1 089 ha répartis sur 4 communes : LONGROY, GUERVILLE, MILLEBOSC et INCHEVILLE. L'étude hydraulique, débutée en 2011 sous la maîtrise d'ouvrage de l'Institution, s'est achevée début 2013. **La phase de négociation individuelle des aménagements, réalisée par l'Institution, a ainsi permis d'obtenir l'accord de 80 % des propriétaires et des exploitants concernés.**



Elle a permis d'aboutir à un programme de travaux opérationnels basé sur des aménagements d'hydraulique douce qui fut réalisé en ce début d'année 2014 (haies, fascines, micro-seuils, ...)

Avancement du projet en 2014 :

⌚ Premier semestre 2014 :

-réalisation des travaux d'hydraulique douce (9 haies / 620 mètres + 6 fascines / 250 mètres + 8 micro-seuils)

Lorsque les préconisations d'aménagement sont rendues et validées par les membres du Copil, s'engage une démarche projet. Il s'agit ici de recueillir l'accord des propriétaires fonciers afin d'implanter les aménagements, l'ensemble de la



procédure est formalisée dans une convention de mandat entre le propriétaire/l'exploitant et l'EPTB.

Visite de terrain des aménagements réalisés pour prévenir les risques de ruissellements sur le sous-bassin versant.

Le montant financier des opérations estimé, l'EPTB lance un marché public à procédure adaptée. La consultation achevée, les membres du

Copil retiennent un prestataire pour les travaux.

Les diverses demandes de subventions sont alors transmises aux partenaires financiers pour validation. Le prestataire des travaux et l'EPTB définissent un calendrier d'intervention comme prévu dans le cadre du marché.

L'EPTB suit et accompagne les travaux. Une fois terminés, ces derniers sont réceptionnés par l'EPTB qui règlera l'ensemble de la facture au prestataire et adressera aux partenaires le solde de tout compte afin de clôturer l'opération.



Un peu de chiffres ...

⌚ Montant des travaux :
45 841,95 € TTC

⌚ Plan de financement :

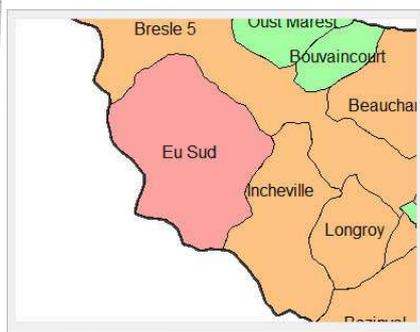
- 60 % Agence de l'Eau Seine-Normandie soit 27 505 € TTC
- 20 % Conseil Régional Haute-Normandie soit 6 469,55 € TTC
- 20 % communes concernées via l'Institution soit 11 867,40 € TTC.
- Participation des communes de :
 - Longroy : 4 419,42 € TTC
 - Millebosc : 2 202,59 € TTC
 - Incheville : 1 656,69 € TTC
 - Guerville : 3 588,70 € TTC

Le résiduel est en fait pris en charge par les 4 communes concernées par le biais de conventions financières avec l'Institution.

⌚ Nombre de réunions d'organisées en 2014 : 12

Ex 2 Étude du sous bassin versant d'Eu sud (76)

Ce territoire de 3 200 ha s'étend sur tout ou partie de 8 communes : EU, SAINT-PIERRE-EN-VAL, ETALONDES, SAINT-REMY-BOSCROCOURT, LE MESNIL-REAUME, BAROMESNIL, MONCHY-SUR-EU ET INCHEVILLE. En 20 ans, plus de 15 arrêtés de catastrophes naturelles ont été pris sur ce bassin versant, la plupart à la suite d'inondations par ruissellements et coulées de boues. L'étude hydraulique lancée en 2012 dont le marché a été attribué à la société ANTEA s'est poursuivie, en 2014, sous maîtrise d'ouvrage de l'Institution pour aboutir, fin 2014, à la restitution finale de l'étude.



Avancement du projet en 2014 :

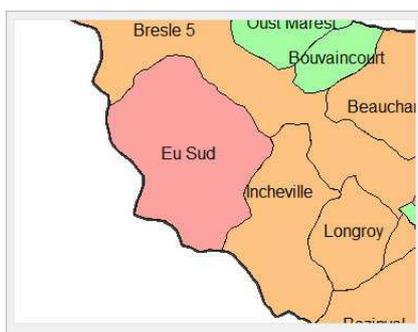
- ⌚ Premier semestre 2014 : finalisation de l'étude et choix de la 1^{ère} tranche de travaux.
- ⌚ Restitution de la phase 2 (préconisation des travaux)
- ⌚ Deuxième semestre 2014 : négociation et démarchage des propriétaires en vue de la signature des conventions pour la 1^{ère} tranche de travaux d'hydraulique douce
- ⌚ Fin 2014 restitution de la phase 3 et rendu de l'étude

Un peu de chiffres ...

- ⌚ Montant de l'étude : 33 368 ,40 € TTC
- ⌚ Plan de financement :
 - 80 % Agence de l'Eau Seine Normandie,
 - 20 % communes concernées via l'Institution. Ce résiduel est en fait pris en charge par les communes d'Etalondes, Eu, Incheville et la communauté de communes Yères et Plateaux (au titre des 5 autres communes) par le biais de conventions financières avec l'Institution.
- ⌚ Nombre de réunions en 2014 : 3

Ex 3 Étude du sous bassin versant d'Incheville (76)

En 2013, suite à la sollicitation de la commune d'INCHEVILLE, l'EPTB a décidé de faire émerger une nouvelle étude sur ce territoire, en lieu et place de celle prévue sur le bassin de la Fontaine-Saint-



Pierre. Le bassin versant d'étude d'Incheville s'étend sur 2 000 ha réparti sur tout ou partie des 6 communes suivantes : INCHEVILLE, GUERVILLE, MILLEBOSC, MELLEVILLE, LE MESNIL-REAUME et MONCHY-SUR-EU.

Depuis 1994, là encore, de nombreux arrêtés de catastrophes naturelles ont été pris sur ces communes (inondations et/ou coulées de boues). Le projet d'étude, validé par les collectivités concernées (Incheville, Guerville, Millebosc et la Communauté

de Communes Yères et Plateau au titre des autres communes), a été attribué au bureau d'études SOGETI INGENIERIE.

Avancement du projet en 2014 :

Premier semestre 2014 : lancement de l'étude

- ⌚ Juin 2014 : restitution de la phase 1

Deuxième semestre 2014 : finalisation de l'étude

- ⌚ Octobre 2014 : restitution de la phase 2
- ⌚ Décembre 2014 : restitution de la phase 3 et rendu de l'étude

LES PERSPECTIVES :

- ⌚ Deuxième semestre 2015 : montage d'un plan de financement en vue de la réalisation des travaux d'hydraulique douce qui seront préconisés dans l'étude.

Un peu de chiffres ...

- ⌚ Montant de l'étude : 32 112,60 € TTC
- ⌚ Plan de financement :
 - 80 % Agence de l'Eau Seine Normandie,
 - 20 % communes concernées via l'Institution. Ce résiduel est en fait pris en charge par les collectivités concernées par le biais de conventions financières avec l'Institution.
- ⌚ Nombre de réunions en 2014 : 3

Ex 4 Réalisation de travaux : une mare tampon et une fascine sur la commune de Monchaux-Soreng (76)

En 2012, la commune de Monchaux Soreng a sollicité l'EPTB sur un problème de ruissellement. Le problème se situe au niveau de la rue de l'église. Cette dernière est l'exutoire d'un petit bassin versant constitué d'une parcelle cultivée en amont de la RD49 (8 ha environ).

L'Institution et la mairie ont travaillé ensemble à la définition d'une solution qui permette de limiter le phénomène. Le choix s'est porté sur la réalisation d'une mare tampon sur la parcelle

communale et la mise en place d'une fascine au niveau du point de la parcelle agricole pour piéger les sédiments. Les travaux ont pu être réalisés en 2014 dans le cadre d'un suivi des chantiers assurés par la mairie et l'Institution.

Un peu de chiffres ...

⌚ Montant des travaux : 36 042.50 € HT

⌚ Plan de financement :

- 60 % Agence de l'Eau Seine-Normandie soit 21 626 € HT

- 40 % commune de Monchaux-Soreng soit 14 416.50 € HT

⌚ Nombre de réunions et suivi de chantier en 2014 : 5



Avancement du projet et des travaux 2014 :

⌚ Premier semestre 2014 : les dossiers réglementaires et demandes de subvention ont été effectués et déposés avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'EPTB de la Bresle

⌚ De février à avril 2014 : programmation et calendrier d'intervention puis, dans la continuité, réalisation des travaux de la fascine et de la mare

⌚ Avril 2014 : réception des travaux

⌚ Juin 2014 : communication auprès des élus du bassin et visite des ouvrages

2.1.2 La journée découverte & sensibilisation des élus : 26 juin 2014, après-midi découverte des opérations de l'EPTB Bresle pour prévenir les risques de ruissellements et d'érosion

En partenariat avec la cellule d'animation du SAGE et pour faire partager aux élus de la commission locale de l'eau (CLE) et du territoire, les actions réalisées par l'EPTB Bresle en matière de gestion intégrée de la ressource, une demi-journée de sensibilisation a eu lieu le 26 juin 2014.

Un discours introductif du défunt président Monsieur Francis Sénécal

Dans ce concept de gestion intégrée, énormément de thèmes étant couvert, il a été décidé, de faire découvrir comme première facette des actions de l'EPTB sur le territoire, son travail quotidien en matière de prévention des risques de ruissellements.



Les élus présents ont ainsi pu visiter par demi-groupe, les travaux réalisés et portés par l'EPTB Bresle sur le sous-bassin de Longroy et la commune de Monchaux-Soreng pour le compte des communes intéressées.

La visite des ouvrages de prévention des risques de ruissellements sur le sous-bassin de Longroy a permis aux élus de voir différents types d'ouvrage possibles pour prévenir ces risques :



Des seuils implantés (pieux de 2m en aérien et 2m en profondeur en chêne de dimension 15x15cm avec des planches de 5cm d'épaisseur) en milieu forestier dans une cavée



Des haies couplées à des fascines en bordure de champ pour éviter les relargages de matières fines sur les chaussées

Le second site visité - Monchaux-Soreng- a permis aux élus d'apprécier la réalisation d'une fascine de saule couplée à la réalisation d'une mare de 420 m³, c'est à dire de voir des éléments de prévention couplés à des éléments dits "curatifs" (la mare) destinés à écrêter l'onde de crue qui, jusqu'alors, dévalait la rue de commune, l'église sur cette



Fascine de 30 mètres implantés à l'exutoire du bassin versant agricole de 8ha...



En tout, 4 demi-groupes d'environ 10 personnes se sont succédés sur les différents sites de visite au cours de cet après-midi de sensibilisation organisé par l'EPTB.

2.1.2 Les autres actions d'animation de l'Institution interdépartementale pour lutter contre les ruissellements

Inventaire des mares du bassin versant réalisé en 2014

L'EPTB Bresle a recruté une étudiante en MASTER 2 pour réaliser l'inventaire des mares du bassin versant.



Ce stage de 6 mois, effectué de mars à août, a permis d'élaborer un programme de restauration, de réhabilitation et de mise en valeur des mares communales du territoire.

Exemple de mares communales à Morvillers-Saint-Saturnin - Digeon (80) et Blargies (60)



Vous pouvez dès à présent contacter l'EPTB de la Bresle afin qu'il vous accompagne dans les démarches de reconquête des mares communales du bassin.

A NOTER

Des financements de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sont disponibles aussi pour les exploitants agricoles qui souhaitent réaliser eux-mêmes des aménagements d'hydraulique douce (haie, fascine, ...). Les demandes sont à adresser directement à l'Institution qui se chargera de l'instruction de ces dossiers.

2.3. Les implications de l'Institution en matière d'urbanisme

Les avis d'urbanisme et la gestion des eaux pluviales urbaines

Depuis 2007, sur le versant normand de son bassin, l'EPTB BRESLE émet des avis techniques sur les autorisations d'urbanisme notamment pour faire prévaloir et que soient intégrées dans les projets, les notions de risques d'inondations comme d'atteinte à la qualité des eaux. Au total et uniquement côté 76 -puisque cette proximité entre les Bureaux d'autorisation d'urbanisme et les syndicats de bassins versants ne se retrouvent pas ailleurs dans les départements de l'Oise et de la Somme-, l'EPTB Bresle a rendu **176 avis en 2014** (permis de construire, certificats d'urbanisme, permis d'aménager, ...).

Tableau 2 : Evolution de la quantité d'avis d'urbanisme traités entre 2007 et 2014

Année	Nombre total de dossiers traités	Nombre de dossiers traités par mois
2007 (début de la consultation : mars)	95	9,5
2008	248	20,67
2009	210	17,50
2010	255	21,25
2011	234	19,50
2012	260	21,67
2013	185	15,42
2014	176	14,67

L'EPTB BRESLE accompagne également les communes du bassin versant pour la réalisation de leur schéma de gestion des eaux pluviales et l'élaboration ou la révision de

leur document d'urbanisme. En matière d'implication dans le suivi des schémas de gestion des eaux pluviales, l'Institution a notamment suivi, en 2014, le schéma de la commune de Millebosc (76), les documents d'urbanisme des communes d'Incheville (76), Blangy-sur-Bresle (76), Ponts-et-Marais (76), Marques, (76), Beauchamps (80), Saint-Quentin-Lamotte-Croix-en-Bailly (80),...



L'Institution interdépartementale, un appui aux communes dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme et pour la réalisation de leurs schémas de gestion des eaux pluviales mais comment ?

Avec plus de 100 dispositions à mettre en œuvre, le SAGE Bresle est un SAGE ambitieux pour atteindre le bon état des eaux sur le bassin. **Parmi ses dispositions, certaines obligent à une mise en comptabilité des documents d'urbanisme avec ses objectifs.** Afin que les communes ne soient pas obligées de revoir leurs documents une fois approuvés (c'est en effet une obligation sous 3 ans qu'elles ont...), l'Institution, dès lors qu'elle accompagne et participe à ce travail aux côtés de la commune, donne toutes les clés et les éléments pour que le document soit bien écrit au regard de la loi et du lien de subordination qui existe entre les deux documents, tel que requit par l'article L111-1-1 du code de l'urbanisme...

3. Objectif : atteindre le bon état écologique des eaux sur le bassin de la Bresle

3.1. Les travaux de restauration de la continuité écologique et des milieux aquatiques

Le fleuve Bresle et ses affluents jouissent d'un patrimoine naturel piscicole d'excellente qualité avec la présence d'espèces emblématiques comme la truite de mer, la truite fario, l'anguille européenne ou encore le saumon atlantique.

Par le passé, et à des fins de productions d'énergie hydraulique, la Bresle a été détournée, rectifiée et canalisée conduisant à une dégradation et à une difficulté d'accès des habitats aquatiques.

Jusqu'en 2012, les grands salmonidés migrateurs comme la truite de mer ou le saumon, ne pouvaient accéder qu'à 2/3 de leurs frayères, réduisant ainsi le développement de ces populations de poissons. Avec un taux d'étagement de 36%, dû à la présence de plus de 200 ouvrages sur le bassin hydrographique, de nombreuses frayères potentielles sont impropres à la reproduction.

L'engagement de l'Institution de la Bresle pour accompagner les propriétaires de moulins dans la mise en place de solutions assurant la continuité écologique **a permis, depuis 2012, et à travers 4 opérations, de faciliter le passage des poissons sur 14 kilomètres de cours d'eau, à ce jour.**

En 2014, deux projets ont vu le jour, sur les communes de Gamaches et de Lafresguimont-Saint-Martin dans la Somme. Cette année a également été l'occasion de dresser un bilan de l'efficacité des travaux conduits sur l'ancien front de colonisation de Sénarpont/Saint-Léger-sur-Bresle.

3.1.1. Les travaux sur le moulin de Longroy - commune de Gamaches (80)



Le moulin de Longroy, ancien moulin à farine, était établi sur un petit cours dérivé de la Bresle. Il a été partiellement détruit peu de temps après la deuxième guerre mondiale, faute de rentabilité. Son canal d'amené des eaux, collé à la voie SNCF, présentait un envasement très prononcé pénalisant le fonctionnement naturel du cours d'eau.

La commune de Longroy, propriétaire de l'ouvrage devait répondre à une obligation de mise aux normes en mettant en place un aménagement permettant la continuité écologique.



L'Institution, pour aider les propriétaires dans la mise aux normes de leurs moulins a recruté un chargé de mission sur cette thématique grâce notamment aux financements croisés des fonds européens (FEDER Picardie et Haute-Normandie) et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Après 2 années d'études, de négociations avec les propriétaires riverains et d'obtention d'autorisations administratives, des travaux de renaturation de la Bresle et de restauration des fonctionnalités écologiques des zones humides attenantes ont pu démarrer en septembre 2014.



Le cours d'eau dans son nouveau lit



La zone humide a été réhabilitée

Fin novembre, après deux mois de chantier, ce bras de la Bresle a retrouvé sur 500 mètres, un cours naturel méandriforme propice au bon déroulement des phénomènes d'autoépuration des eaux. L'amélioration de la qualité des eaux et le retour des poissons devraient logiquement suivre.

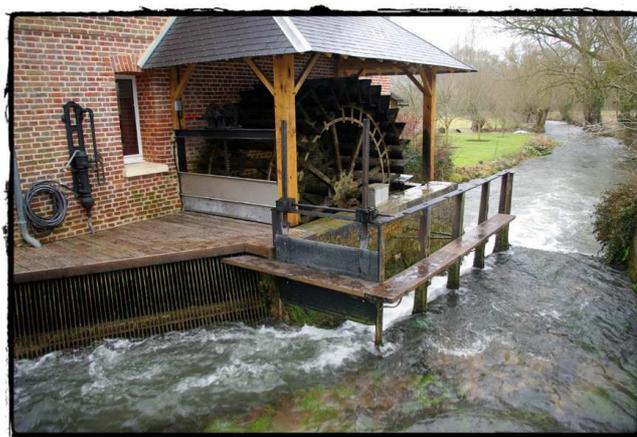
Les travaux, d'un coût de 126 700 € HT, ont été financés par la commune de Longroy et par l'Agence de l'eau Seine-Normandie. L'Institution de la Bresle, soutenue financièrement par ses départements membres a assuré le rôle de maître d'ouvrage délégué en portant la totalité des démarches administratives, techniques et financières.

LES PERSPECTIVES :

🕒 [Septembre 2015](#) : mise en place d'un sentier pédagogique de découverte du fonctionnement des milieux aquatiques

3.1.2. Les travaux sur le moulin de Brisepot - commune de Lafresguimont Saint Martin (80)

Situé au cœur de la vallée de la Bresle, ce charmant moulin a été réhabilité par ses deux propriétaires qui l'ont transformé en maison d'habitation. La roue est reliée à un organe moteur produisant de l'électricité capable d'assouvir les besoins du foyer. En été, le surplus est revendu à EDF.



Contraints par une obligation de mise aux normes pour assurer le passage des poissons, les propriétaires ont contacté l'Institution de la Bresle qui les a accompagnés dans un projet de passe à poissons naturelle.

A partir d'une idée d'un des propriétaires de l'ouvrage, l'Institution a étudié une solution d'aménagement facile à mettre en œuvre, qui s'intègre dans le cadre paysager de la propriété, qui ne nécessite que peu d'entretien et qui s'avère satisfaisante pour la totalité des poissons migrateurs, du petit chabot commun au majestueux saumon atlantique.

Le rôle de l'Institution, a été de dimensionner l'aménagement, de demander les autorisations administratives et de suivre les propriétaires dans la réalisation des travaux qu'ils ont effectuée avec leur propre matériel.

Les travaux ont consisté à décaisser, à partir du canal de dérivation du moulin, un bras de cours d'eau de 70 mètres de longueur aux caractéristiques naturelles dont l'exutoire venait se noyer au pied de la chute de l'ouvrage. Les poissons, qui n'arrivaient pas à « sauter » la chute, n'avaient, après les travaux, plus qu'à emprunter le bras récréé.



Avec l'aide technique de l'animateur, les propriétaires ont réalisé eux-mêmes les travaux



Le bras de rivière serpente sur 70 mètres pour rattraper la hauteur de chute de l'ouvrage

Avec un coût inférieur à 1 500 euros TTC, un délai de réalisation de moins de 6 mois, une solution qui préserve le patrimoine meunier, et un dispositif tout à fait satisfaisant pour les poissons, l'Institution a montré à travers cette opération, sa capacité à intégrer avec efficacité, les priorités de chacun pour une gestion équilibrée de la ressource en eau.



La passe à poissons naturelle s'intègre parfaitement dans le cadre paysager de la propriété

3.1.3. Le bilan des opérations déjà réalisées

L'année 2013 avait été marquée par la réalisation des deux premières opérations de restauration de la continuité écologique. Ces opérations visaient à repousser de plusieurs kilomètres le front de colonisation (actuelle limite de progression) des grands salmonidés migrateurs. **De par leurs caractères innovants et leurs ambitions écologiques remarquables, les travaux de renaturation de la Bresle à Sénarpont ont particulièrement attiré l'attention de la presse, avec au total plus de 30 articles qui leur ont été consacrés** (journaux locaux, journal du département, revue agricole, revues spécialisées, reportage France 3...). Conduits dans une optique « *on laisse la nature faire* », l'année 2014, a permis de suivre les résultats de ces travaux et de relever quelques enseignements utiles pour les prochains projets.

La nature reprend vite ses droits

8 mois à peine après la fin des travaux, les nouveaux bras de rivière créés en fond de vallée sont déjà largement colonisés par les plantes aquatiques. Les berges sont elles aussi déjà végétalisées. Il est difficile d'imaginer que moins d'un an auparavant, les engins de terrassement pénétraient tout juste dans une pâture encore exploitée par les animaux.



La concertation et l'écoute, clés de la réussite

L'aboutissement de ce projet de remise en fond de vallée a nécessité de nombreuses années pour prendre l'avis de tous, expliquer et convaincre de l'intérêt des travaux. **A plusieurs reprises, ce projet ambitieux a failli être abandonné au profit d'une solution plus facile à mettre en œuvre. La méthode de travail employée par l'Institution, basée sur l'écoute et la concertation a pris du temps, mais porte aujourd'hui ses fruits avec des propriétaires de berges fiers d'avoir participé à une opération dont la réussite technique n'est plus à démontrer.**

La remise en fond de vallée de la Bresle à Sénarpont, un intérêt pour toute la vallée.

Avant les travaux, en amont du moulin et sur presque 1 kilomètre, les écoulements de la Bresle étaient ralentis par le barrage. De fait, le fond de la rivière était envasé empêchant les poissons de se reproduire, mais pénalisant également les processus naturels d'autoépuration des eaux.

Cloisonné entre deux digues, le cours d'eau ne pouvait pas facilement déborder dans son lit majeur, ce qui aggravait les risques d'inondation pour les communes situées à l'aval. La suppression de ce barrage et la remise en fond de vallée suppriment les effets négatifs évoqués précédemment et redonnent au cours d'eau une dynamique favorisant la diversification des habitats aquatiques propices à un grand nombre d'espèces.

Et les poissons dans tout ça ?

Les visites de terrains effectuées par l'équipe de l'Institution ont permis de constater que la suppression de ce point bloquant a fait progresser les grands migrateurs, comme la truite de mer, de plusieurs kilomètres, les conduisant dorénavant jusqu'aux portes de Vieux-Rouen-sur-Bresle où se trouvent d'autres ouvrages très pénalisants. Ces visites ont également permis de constater de nombreuses reproductions, plus une dizaine de « nids » directement sur le site de Sénarpont. Une belle surprise de constater que les bras de rivière créés pour assurer le passage des poissons conviennent tout autant à leur reproduction !!

Plusieurs nids de truites de mer et truites farios ont été observés pendant leur période de reproduction -hiver 2014/2015-



3.1.4. Les autres moulins de la vallée de la Bresle

Durant l'année 2014, l'animateur en charge de la thématique de la restauration de la continuité écologique sur la Bresle a rencontré une dizaine de propriétaires de la vallée afin de les informer des possibilités techniques et financières d'accompagnement dans la mise aux normes des ouvrages. Aujourd'hui, et dans le cadre du X^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, des aides financières très importantes sont disponibles pour des projets visant globalement à la restauration de l'hydrosystème et à l'atteinte du bon état écologique des eaux.

Des études devant conduire à la réalisation de travaux en 2015 et 2016 sont déjà en cours sur 4 ouvrages situés à Bouvaincourt-sur-Bresle et à Oust-Marest.

LES PERSPECTIVES :

🕒 En 2015 : l'Institution poursuivra, en partenariat avec l'ASA de la Bresle, les rencontres avec les différents propriétaires d'ouvrages afin de les informer et s'ils le souhaitent, de les accompagner dans leurs projets de remise aux normes de leurs ouvrages. Ces rencontres seront faites sur les trois départements qui composent le bassin versant : l'Oise, la Somme et la Seine-Maritime.

3.2. L'animation du document d'objectifs (DOCOB) Natura 2000 sur le site "Vallée de la Bresle" FR2200363



3.2.1. Présentation générale

Sur le site Natura FR 2200363 "Vallée de la Bresle", l'Institution porte, depuis 2009, l'animation du Document d'objectifs, animation qui doit permettre de préserver les richesses du site grâce aux outils contractuels créés à ce titre.

Historique sur ce thème :

- 🕒 Avril 2005- juillet 2008 : élaboration du document d'objectifs (DOCOB) Natura 2000.
- 🕒 Juillet 2008 - Décembre 2014 : animation du DOCOB Natura 2000 "Vallée de la Bresle".

3.2.2. L'animation du document d'objectifs (DOCOB), en 2014, en bref...

Les objectifs de contractualisations : quelle animation au titre des MAE...?

Sur le plan des mesures agri-environnementales (MAE), le dispositif de contractualisation destiné aux agriculteurs, n'étant pas arrêté cette année, l'EPTB Bresle n'a pas souhaité déposer sa candidature pour la campagne 2014. **Aucune MAE nouvelle n'a ainsi été engagée au titre de l'enjeu Natura 2000 sur ce site, en 2014. Néanmoins et au titre de l'ancien dispositif agri-environnemental, environ 149 ha**

étaient toujours engagés par des agriculteurs dans le cadre de mesures de préservation du pâturage.

[Les objectifs de contractualisations : l'animation au titre des Contrats Natura 2000 potentiels](#)

Avec l'appui du Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, le travail d'animation a permis, sur la base des priorisations des larris picards de la vallée de la Bresle dressées, en 2010, par cet organisme, d'identifier les parcelles prioritaires et de contacter, par courrier, les propriétaires afin de les sensibiliser à la possibilité de monter un contrat Natura 2000. Ainsi et plus spécifiquement, ce sont les larris *des Culottes à Neuville-Coppegueule, du bois de Saint Germain-sur-Bresle, des Côtes d'Ansenne à Bouttencourt, de Gamaches et d'Harcelaine à Maisnières* qui ont été ciblés. Seul un propriétaire a répondu au courrier à ce jour. Un rendez-vous lui sera proposé afin de réfléchir à l'intérêt d'une contractualisation sur sa propriété. Côté Oise où le Conservatoire a également reproduit la même démarche (*larris de Gourchelles, Quincampoix-Fleuzy*), aucun propriétaire n'a, à ce jour, manifesté son intérêt pour le montage d'un projet de contrat Natura 2000.

[Une étude à lancer sur l'Ecrevisse à pieds blancs \(code Natura : 1092\)](#)

Dans le cadre de la politique de restauration écologique portée par l'Institution de la Bresle, du temps fut consacré, cette année, pour réactualiser les informations nouvellement acquises en 2014 sur l'espèce : mise à jour des bases de données cartographiques suite à une nouvelle localisation de l'espèce sur Gamaches/Longroy (travaux ouvrage de la commune de Longroy), élaboration d'un protocole de sauvegarde de l'espèce en urgence et définition d'une méthodologie à partir de 2015 pour encore mieux apprécier la présence ou non de cette espèce sur les sites qui seront réaménagés au titre de la continuité écologique*.

L'étude lancée en 2013 a fait l'objet d'un rapport, repris et affiné, sur 2014, puis diffusé aux services de l'Etat en juillet 2014.

* Avant tout projet de restauration de la continuité écologique et afin de s'assurer de manière plus sûre de la présence ou non de l'espèce au droit des futurs aménagements, un travail de recensement est réalisé avec des prospections de nuit à la torche ou par l'intermédiaire de pièges (nasses...).



[Une étude à lancer sur l'Agrion de Mercure \(code Natura : 1044\)](#)

En 2014, des compléments d'études sur la présence de l'Agrion de Mercure ont été réalisés par les Conservatoires d'espaces naturels de Haute-Normandie et de Picardie sur le site Natura 2000. Ce travail collectif a permis de mettre à jour une nouvelle station actant de la présence de cette petite libellule bleue d'intérêt européen, sur la commune d'Incheville en basse vallée.

[La tenue d'un Comité de pilotage \(COPIL\)](#)

Après plus de 2 ans sans réunion, **un comité de pilotage s'est tenu, le 16 décembre 2014, en mairie d'AUMALE sous la présidence de Mme LUCOT-AVRIL**, Maire, Conseillère générale et Présidente de cette instance.

L'ordre du jour a permis de dresser aux membres du COPIL, un bilan de l'animation effectuée en 2012, 2013 et 2014 sur le site, en abordant le détail des contractualisations en cours (contrats et MAET au 31/12/14), les résultats des inventaires scientifiques "Agrion de Mercure" (2013 et 2014) et "Ecrevisse à pattes blanches" (2013). Cette réunion a aussi été l'occasion de s'arrêter sur différentes actions portées par des acteurs du territoire et qui, bien que non consacrées "Natura 2000", prennent en compte les enjeux de cette politique : cas de la gestion des larris par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie et cas de la restauration de la continuité écologique sur Sénarpont (80) par l'EPTB Bresle.

Après 3 ans d'animation, le COPIL a procédé aux réélections de la structure porteuse et de sa Présidente. Enfin, les services de l'Etat ont repris et porté à la connaissance des membres présents, les nouveaux éléments en matière d'évolutions réglementaires en lien avec Natura 2000.

*Mme la Présidente du COPIL Natura 2000
lors de la séance du 16 décembre 2014*



Les principales dates du calendrier d'animation 2014...

- le 5 février 2014 ; réunion de présentation, à la commune d'Aumale, du travail mené sur les modifications du périmètre telles que souhaitées par le COPIL de 2012.
- le 16 mai 2014 : animation par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie pour les scolaires sur les larris de Saint-Aubin-Rivière (1/2 journée) - école de Gauville CM1 et CM2 (24 élèves).
- le 22 mai 2014 : réalisation de 2 animations pour scolaires à Saint-Aubin-Rivière par le Conservatoire : 2 classes de 6^{ème} du collège de Beaucamps-le-Vieux (44 élèves).
- le 23 mai 2014 : animation d'1 journée pour scolaires sur Saint-Aubin-Rivière par le Conservatoire : classe de 6^{ème} collège de Beaucamps-le-Vieux (22 élèves).
- le 23 juin 2014 : visite de terrain et présentation du site Natura 2000 FR2200363 par le chargé de mission aux DDTM 80 et DDTM 76.
- le 22 juillet 2014 : présentation des études "Agrion" et "Ecrevisse" au Président de l'Association syndicale autorisée des riverains de la Bresle (sensibilisation à l'intégration de ces enjeux dans la mise en œuvre quotidienne de leur plan pluriannuel d'entretien).
- le 2 septembre 2014 : réunion à la Chambre d'agriculture de la Somme dans le cadre de l'élaboration du PAEC Picardie campagne 2015.
- le 22 septembre 2014 : rencontre à Aumale en présence des services des Conservatoires d'espaces naturels de Haute-Normandie, de Picardie et des Chambres d'agriculture 60, 76 et 80 : réflexion à la construction d'une animation sur le site pour 2015 (perspectives de montage des futurs contrats, déroulement d'un COPIL avant fin 2014?, point sur les modifications du périmètre).
- le 13 octobre 2014 : réunion de concertation avec les services de l'Etat sur la préparation du COPIL n°8 de décembre 2014.
- le 27 novembre 2014 : présentation à Mme la Présidente du COPIL, des résultats d'une extension potentielle du périmètre Natura 2000 (suite réunion du 05/02).
- le 2 décembre 2014 : réunion préparatoire au COPIL avec Mme la Présidente : finalisation de l'ordre du jour.
- le 16 décembre 2014 : comité de pilotage Natura 2000.

Les études d'incidence sur le site

Au titre des incidences sur le site Natura 2000, l'Institution Bresle, via son chargé de mission, a assuré une veille sur cet enjeu au travers :

- des avis d'urbanisme qu'elle rend, côté seinomarin essentiellement (permis de construire, carte communale, ...), comme au titre des documents d'urbanisme qu'elle suit et dès lors qu'ils étaient concernés par le périmètre du site Natura 2000,
- des avis ou sollicitations formulés par des pétitionnaires, comme par les services de l'Etat, sur des projets se déroulant à l'intérieur du site.

3.3. Le suivi scientifique des poissons migrateurs sur la Bresle en partenariat avec l'ONEMA - station de Eu



Suivi scientifique ONEMA à la station de Beauchamps

3.3.1. Contexte

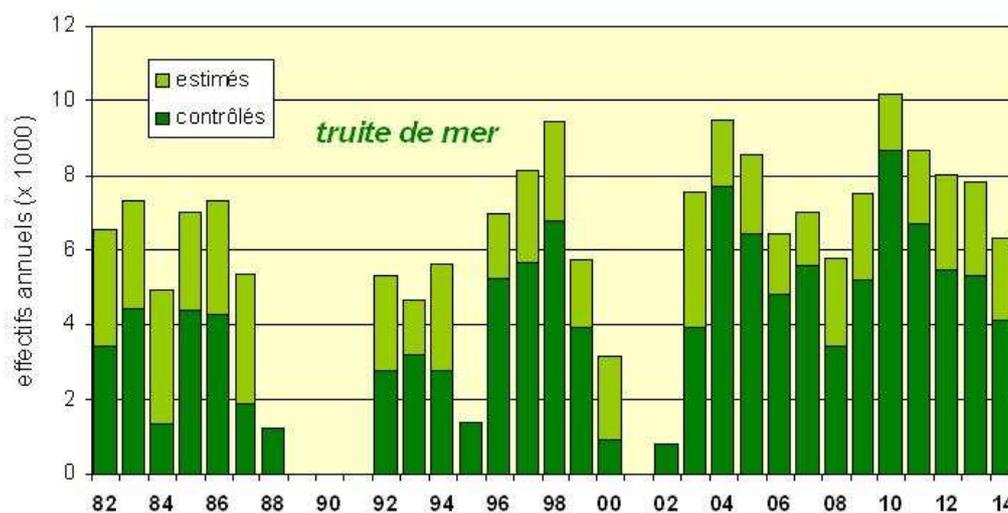
Dans le cadre du partenariat avec l'ONEMA, mis en place depuis 2006, l'Institution participe au **Suivi scientifique mis en œuvre par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) sur la Bresle.**

3.3.2. Les résultats 2014

Les **CONTROLES A LA DESCENTE** concernent à la fois les adultes qui ont fini de frayer et les juvéniles qui partent grossir en mer après 1 ou 2 années de vie en rivière.

- 4 126 truites de mer et 425 saumons, juvéniles pré-smolts et smolts, ont été contrôlés au printemps 2014.

Après prise en compte de l'efficacité du contrôle à Beauchamps, différente pour les deux espèces, les **effectifs réels de smolts produits en 2014 sur le bassin de la Bresle sont estimés à 6 300 truites de mer (7 400 en moyenne sur les 20 années précédentes) et 3 060 saumons (3 790 en moyenne).**

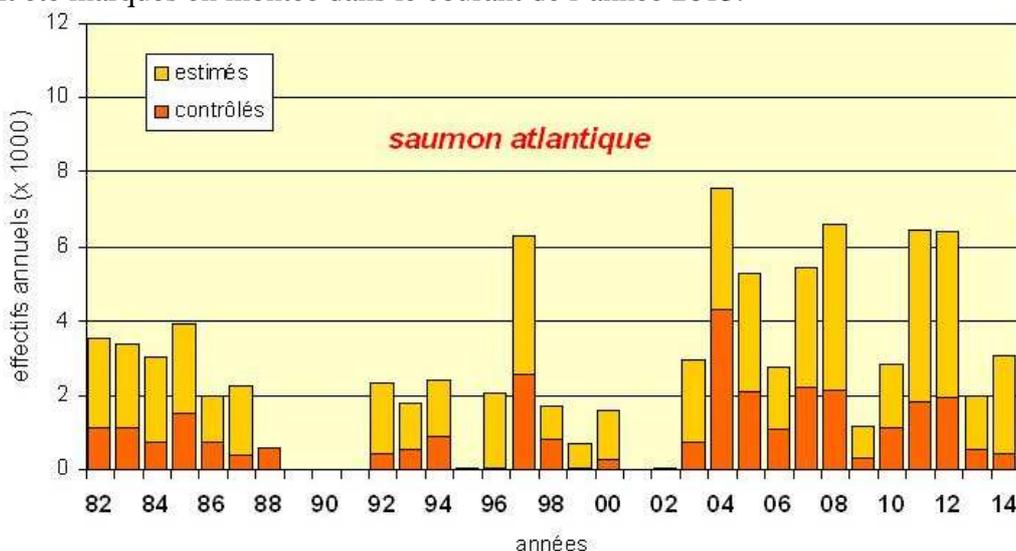


STACOMI BRESLE - DESCENTES DES SMOLTS (=juvéniles) – BEAUCHAMPS – TRUITE DE MER
Effectifs annuels contrôlés & estimés – 1982 / 2014

Pour la truite de mer, le recrutement 2014 est un des plus faibles des 10 dernières années mais reste toutefois peu éloigné de la moyenne ; celui du saumon est proche de la moyenne.

En terme de tendance, il est à noter que, pour les deux espèces, la moyenne des recrutements de la dernière décennie est nettement supérieure à la moyenne des deux décennies précédentes : x 1.2 pour la truite, x 1.4 pour le saumon.

- S'agissant des adultes redescendants en mer après la fraie, 108 truites de mer et 11 saumons, adultes bécards, ont été interceptés à la descente durant l'hiver 2013 / 2014, dont 85 avaient été marqués en montée dans le courant de l'année 2013.

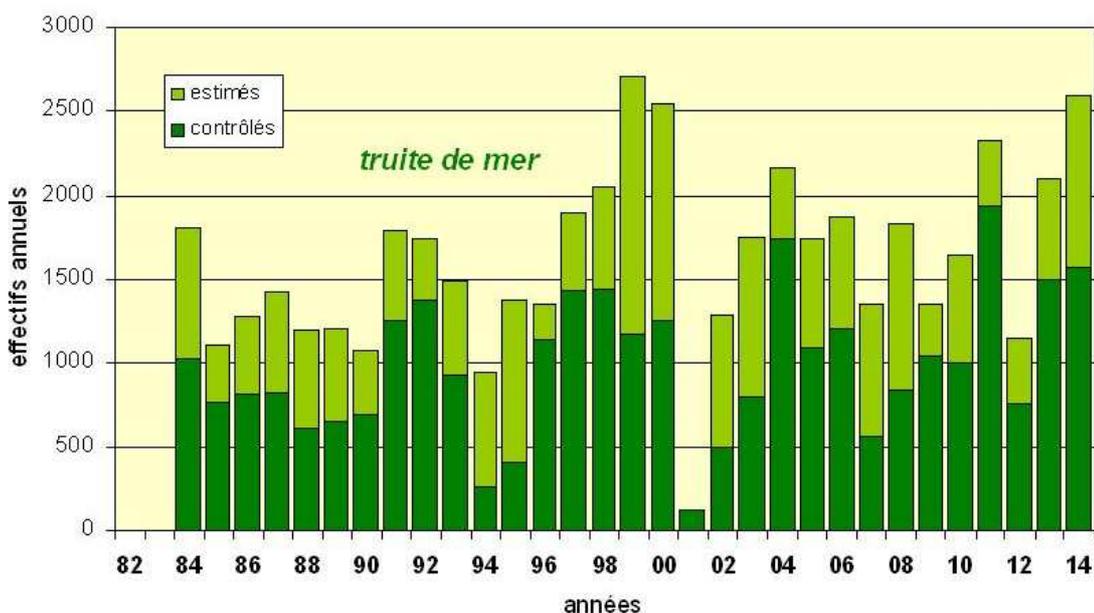


STACOMI BRESLE - DESCENTES DES SMOLTS - BEAUCHAMPS - SAUMON ATLANTIQUE
Effectifs annuels contrôlés & estimés - 1982 / 2014

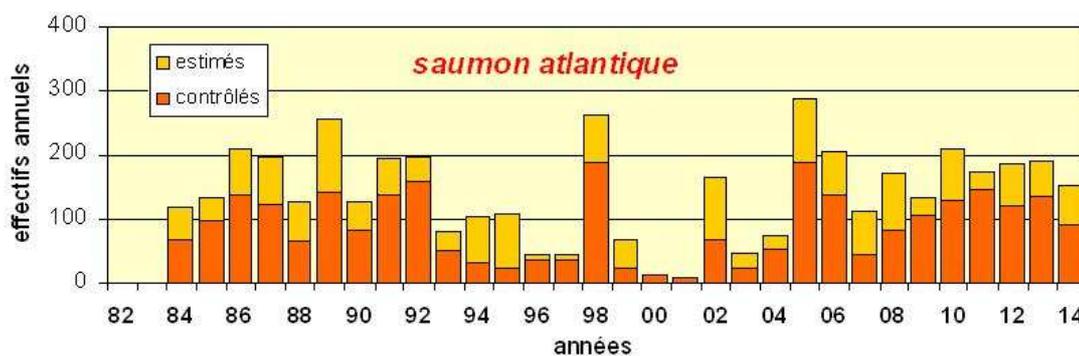
Rappelons que la capture des bécards a pour finalité essentielle d'évaluer l'efficacité du contrôle à la montée, indispensable à une estimation correcte des flux de géniteurs pénétrant, chaque année, dans la rivière. En 2013, l'efficacité est évaluée à 71.4%.

Le bilan des REMONTEES 2014 est de :

- **1 565 truites de mer et 92 saumons contrôlés** soit, après correction (provisoire) de l'efficacité du piège, sur la base d'un pourcentage de poissons marqués de 60,3%, **une remontée réelle estimée à 2 595 truites et 152 saumons**, effectifs supérieurs à la moyenne pour la truite de mer (2^{ème} meilleure année de la série) et égaux à la moyenne pour le saumon.



STACOMI BRESLE - MONTEE DES ADULTES - EU (TRUITE DE MER) Effectifs annuels contrôlés & estimés - 1982 / 2014



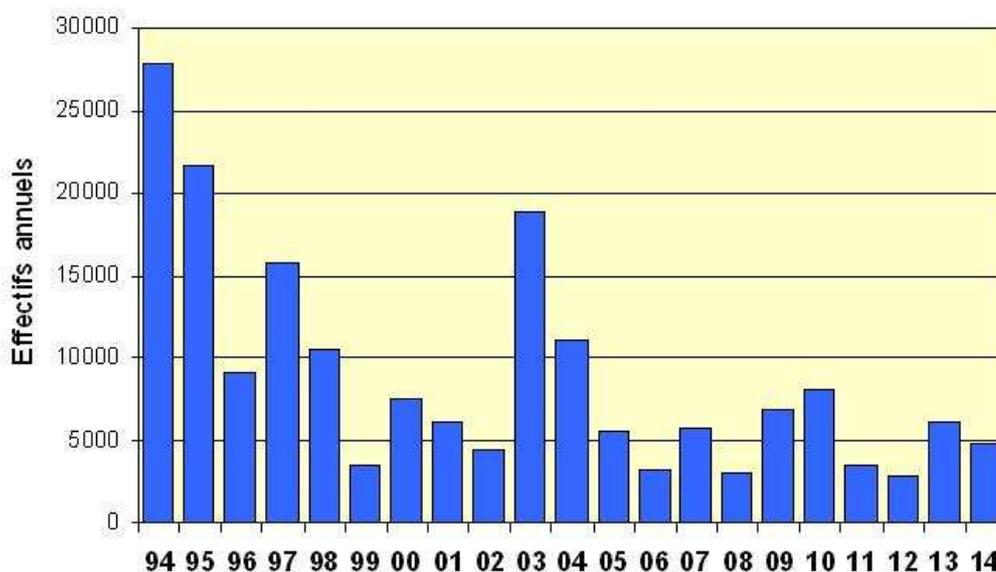
STACOMI BRESLE - MONTEE DES ADULTES - EU (SAUMON ATLANTIQUE) Effectifs annuels contrôlés & estimés – 1982 / 2014

Pour ce qui concerne **l’anguille**, **43 individus ont été contrôlés en descente**, à Beauchamps, sur les 6 mois de la campagne de piégeage des salmonidés migrateurs. Les individus capturés au printemps 2014 sont nettement plus grands que la moyenne : la taille moyenne s’établit à 80,4 cm en 2014 contre 66,4 cm sur les 3 décennies précédentes, confirmant la forte augmentation de la taille constatée sur toute la période.

2009 constitue la seule année où le piégeage a couvert la totalité de l’année. Faute de moyens suffisants en personnels, l’opération n’a pu être reconduite pour l’instant.

Quant aux anguillettes d’amontaison, 4 792 individus ont été capturés à Eu, à la montée. 2014 se place légèrement en dessous de la moyenne des 5 dernières années.

Sur les 21 années de suivi, on observe que les variations interannuelles semblent présenter une certaine cyclicité, avec une alternance relativement régulière d’années faibles séparées par généralement 2 années de remontée moyenne, voire forte (2003 par exemple).



STACOMI BRESLE - Capture des Anguilles d'amontaison Effectifs contrôlés 1994 / 2014

3.3.3. En guise de conclusion pour cette année

Pour les salmonidés migrateurs, l’année 2014 se caractérise par :

- ❖ un recrutement en juvéniles moyen pour truite de mer et saumon,
- ❖ une remontée d’adultes de très bon niveau pour la truite de mer, plutôt moyen pour le saumon.

Pour l’anguille, l’année 2014 s’inscrit dans la continuité de la faiblesse des effectifs constatée depuis 10 ans.

4. Le partage des connaissances et la sensibilisation environnementale

4.1. Les animations "environnementales" et le développement de la pêche associative sur la vallée

4.1.1. Les animations environnementales

a) La sensibilisation à l'environnement et au loisir "pêche"

Depuis 10 ans, l'Institution propose des animations de sensibilisation à l'environnement et à la découverte du loisir pêche.

L'année 2014 fut comme en 2013, une année charnière où l'enveloppe allouée à la sensibilisation environnementale fut réduite au vu des restrictions budgétaires de l'EPTB, ce qui entraîna une baisse des participations et des participants.

Les scolaires (de la maternelle au lycée) sont la cible prioritaire de ces animations. L'Institution réalise elle-même, par l'intermédiaire de son animateur, certaines des prestations proposées (animations environnementales, classes d'eau, animations de découverte du loisir "pêche",...) et d'autre part, par le biais d'un marché public, l'Institution délègue également, au CPIE vallée de Somme (retenu sur ce marché), les animations issues du programme pédagogique, qu'elle a mis en place et intitulé « Au fil de la Bresle ».

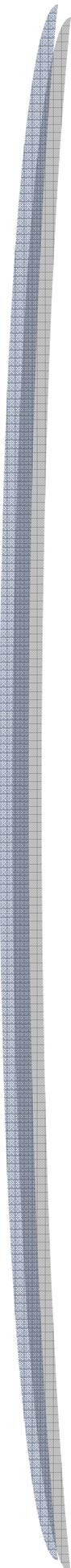


Une découverte écologique de la mare avec une classe de 4ème

b) Une baisse des animations

En 2014, et comme attendu, une forte baisse s'est faite ressentir (*division par deux du nombre d'animations*) avec un bilan qui reste cependant correct puisqu'au total, **59 animations « environnementales » (1 253 personnes) ont été dispensées par/à l'initiative de l'Institution.**

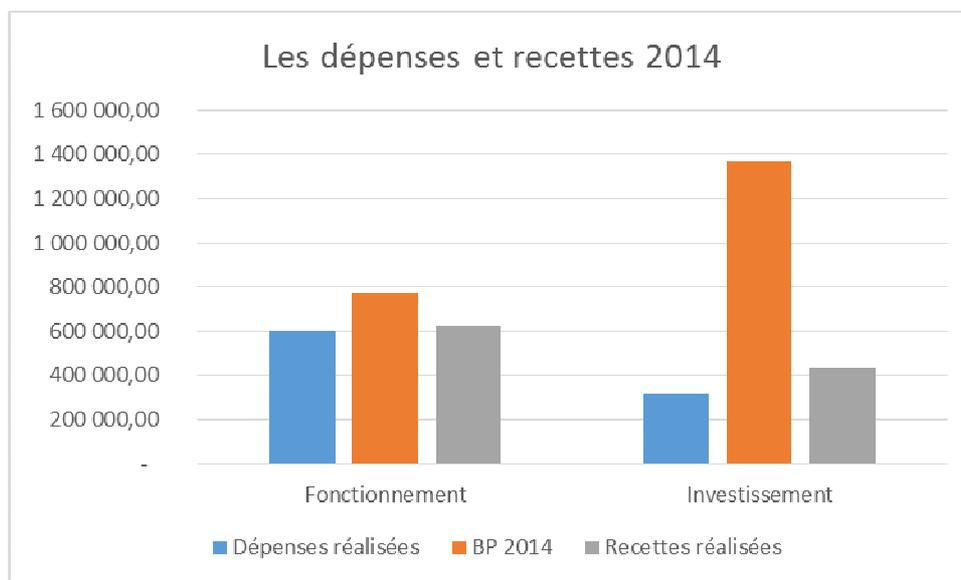
Les animations sont faites pour et avec de nombreux partenaires ou prestataires dont le CPIE 80 Val de Somme, le Département de la Somme, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le Festival de l'Oiseau, l'Inspection Académique 76, les Fédérations Départementales de pêche et les établissements scolaires de la vallée...



C) Le bilan financier 2014 de l'Institution interdépartementale

5.1. Synthèse générale

Le compte administratif 2014 de l'Institution présente un résultat d'exercice global positif de 135 971,28€ (-64 519,45€ en 2013, -103 404,97€ en 2012, +2 775,77€ en 2011). Le résultat de la section de fonctionnement est de +20 974,47€ et de +114 996,81 € pour la section d'investissement.



Les dépenses de fonctionnement de l'année 2014 représentent 65,5% de l'ensemble des dépenses constatées au compte administratif. Les dépenses d'investissement s'établissent quant à elles, à 34,5%.

Les années précédentes, la part des dépenses de fonctionnement était légèrement supérieure au ratio de 2014 : 75,5% en 2013 et 72,5% en 2012.

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement des charges de personnel et des frais de structure nécessaires à **l'ingénierie apportée par l'Institution** pour la mise en œuvre de ses compétences en matière de lutte et de prévention des risques d'inondation, de protection et de préservation de la ressource en eau.

Ce temps d'ingénierie a été consacré à l'animation du SAGE, avec notamment la phase de consultation des personnes publiques associées et la préparation de l'enquête publique, à la prévention du risque d'inondation avec des études et des aménagements entrepris sur différents sous-bassins, aux aménagements d'ouvrages permettant de rétablir la continuité écologique sur la Bresle, au suivi scientifique des poissons migrateurs sur la Bresle en partenariat avec l'ONEMA, à l'animation du Document d'objectifs Natura 2000 sur le site « Vallée de la Bresle ».

Les missions de l'institution sont réalisées en partenariat avec différents acteurs du bassin de la Bresle : communes, intercommunalités, propriétaires d'ouvrages, syndicats de bassin,...

A ce titre, l'Institution n'est pas propriétaire des investissements engagés.

Des frais d'études ont également été honorés en 2014 :

- finalisation du marché de rédaction des documents du SAGE,
- continuité des études hydrauliques des sous-bassins d'Eu Sud et d'Incheville,
- animation du Document d'Objectifs Natura 2000.

Présentation globale du compte administratif 2014 de l'Institution

	Investissement	Fonctionnement	% FCT/TOTAL
Dépenses réalisées	317 463 € <i>229 678€ en 2013</i>	603 035 € <i>711 241€ en 2013</i>	65,51% <i>75,59% en 2013</i>
Recettes réalisées	432 460 € <i>174 840€ en 2013</i>	624 009 € <i>701 560€ en 2013</i>	59,07% <i>80,05% en 2013</i>
BP 2014	1 372 285 € <i>1 324 800€ en 2013</i>	777 190 € <i>918 289€ en 2013</i>	36,16% <i>40,94% en 2013</i>
% de réalisation des dépenses par section	23,13% <i>17,34% en 2013</i>	77,59% <i>77,45% en 2013</i>	

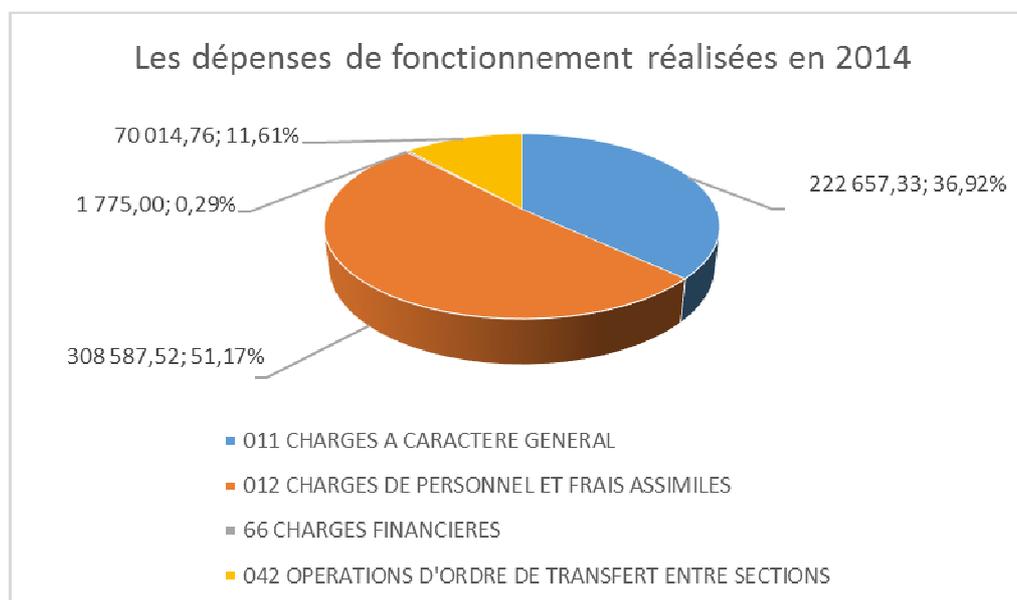
En 2014, les **taux de réalisation**, des dépenses par section, s'élèvent à **77,6% pour le fonctionnement**, ratio quasi identique à celui de 2013, et à **23,1% pour l'investissement** contre 17,3% en 2013.

Les dépenses de fonctionnement sont généralement, en terme de réalisation, supérieures à l'investissement notamment parce que cette section comprend des dépenses certaines comme les charges de personnels et la réalisation des études en cours. En ce qui concerne l'investissement, qui comprend essentiellement les opérations réalisées sous mandat de restauration de la continuité écologique et d'aménagements d'hydraulique douce et d'ouvrages structurants sur les sous-bassins, les inscriptions faites au budget primitif comprennent l'ensemble des dépenses qui seront effectives sur ces opérations, généralement étalées financièrement sur plusieurs années. Pour rappel, ces opérations ne génèrent aucun besoin de financement de la part de l'Institution, elles sont équilibrées en dépenses et en recettes.

La part des dépenses de fonctionnement représente 65,5% des dépenses totales de l'exercice. Ce ratio tend à diminuer, notamment du fait des opérations sous mandats d'investissement, qui prennent une part significative dans l'activité de l'Institution. Cette tendance devrait se confirmer dans les années à venir.

5.1.1. Analyse des dépenses

Les dépenses de fonctionnement



La majeure partie des dépenses de fonctionnement sont des charges de personnels et assimilés. Elles représentent 51% du total de ces dépenses en 2014, contre 44% en 2013.

Les charges à caractère général représentent, quant à elles, 37% des dépenses totales de fonctionnement, contre 46% en 2013. Parmi ces charges, hormis les dépenses essentielles au fonctionnement de la structure, l'Institution a honoré la fin du marché de rédaction des documents du SAGE, les études hydrauliques des sous-bassins d'Eu-Sud et d'Incheville en partie, l'animation du document d'objectifs Natura 2000.

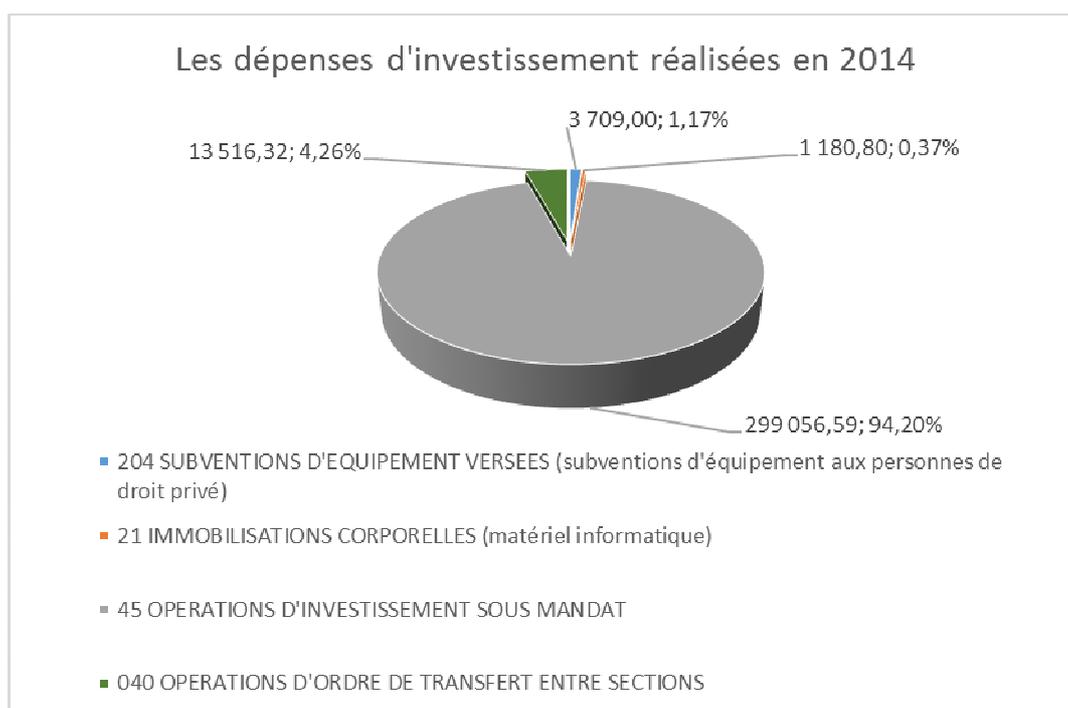
Les charges à caractère général ont été moins importantes en 2014 qu'en 2013, du fait de la finalisation du marché de rédaction des documents du SAGE. De ce fait, **les charges de personnel** paraissent plus importantes en 2014 qu'en 2013, alors qu'elles **sont identiques, voir légèrement inférieures**.

Enfin, **12% des dépenses de fonctionnement** de 2014 ont été consacrées aux **opérations d'ordre de transfert entre sections**, et concernent pour la plupart des amortissements issus des rectificatifs d'écritures entamés en 2012. Ces écritures ont un impact significatif sur les bilans financiers de l'Institution. Les autres opérations de ce chapitre comprennent les écritures d'amortissement de l'année et les écritures liées à la répartition des charges du marché de rédaction des documents du SAGE et des travaux dans les locaux de l'Institution (charges réparties sur les années 2013 à 2017).

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de 2014 sont supérieures à celles de 2013 (+38,2%), du fait de **l'émergence des opérations d'investissements sous mandats** (chapitre 45) de restauration de la continuité écologique (à Saint-Léger-sur-Bresle, à Sénarpont, à Longroy et à Bouvaincourt-sur-Bresle) et d'aménagements au titre de la lutte contre les inondations sur les sous-bassins versants (hydraulique douce sur le sous-bassin de Longroy).

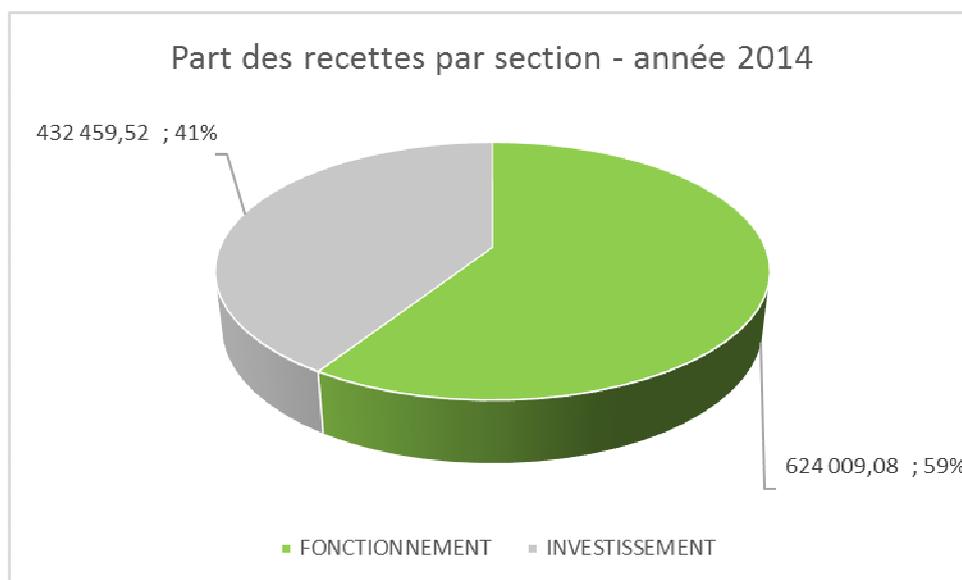
Environ 4,3% des dépenses d'investissement de 2014 concernent des écritures rectificatives entamées en 2012 et destinées à apurer les comptes de bilan du comptable de l'Institution.



En 2014, les dépenses d'investissement ont été de 317 463€ (229 678€ en 2013, 242 398€ en 2012, 31 350,33€ en 2011), dont 260 855€ au titre des opérations de restauration de la continuité écologique, 38 202€ au titre des travaux d'hydraulique douce sur le sous-bassin versant de Longroy, 13 516€ au titre des écritures rectificatives.

5.1.2. Analyse des recettes

Ne disposant pas de fiscalité propre, l'Institution de la Bresle perçoit pour son fonctionnement une participation de ses 3 Départements membres, à hauteur du plan de financement indiqué dans ses statuts, soit → **45% en provenance du Département de la Seine-Maritime,**
45% en provenance du Département de la Somme et
10% en provenance du Département de l'Oise.



En dehors des dotations apportées par ses départements, **l'Institution perçoit, au titre de ses missions** (SAGE, études et travaux de Restauration de la Continuité Ecologique, études hydrauliques de lutte contre les ruissellements, Natura 2000, animations scolaires, suivi scientifique des poissons migrateurs), **des subventions et des participations** émanant de différents partenaires (Agence de l'Eau Seine-Normandie, Europe – via les fonds FEDER, l'ONEMA, Conseil régional de Picardie, certaines écoles et associations au titre des animations « nature », propriétaires concernés par la restauration de leur ouvrage situé sur la Bresle).

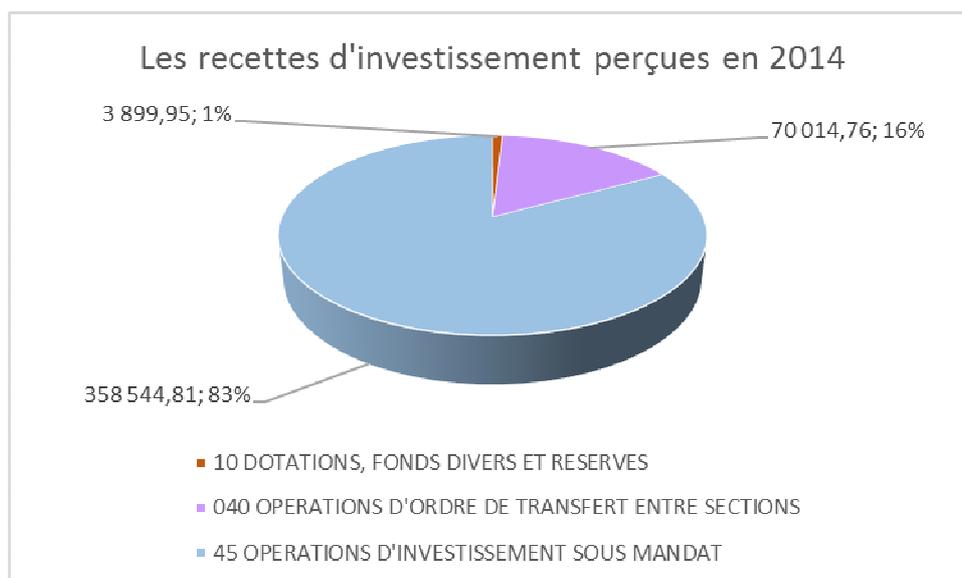
En 2014, toutes sections confondues, **les recettes se sont montées à 1 056 469€ et étaient à 59% des recettes de fonctionnement.**

Les recettes d'investissement

Les recettes liées aux opérations sous mandats représentent la majeure partie des recettes d'investissement, soit 83%. Les opérations réalisées sous mandats, en 2014, ont été les suivantes : travaux et études menés dans le cadre de la RCE et travaux de lutte contre les inondations. Les financements proviennent de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, des propriétaires, des communes, des intercommunalités.

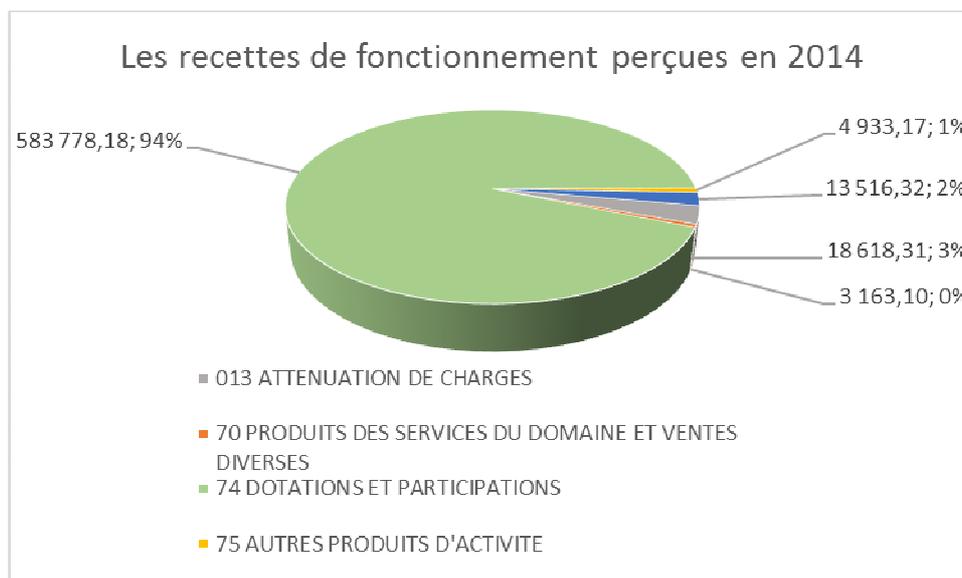
Les opérations d'ordre de transfert entre sections, présentes pour 16% de ces recettes d'investissement comprennent les écritures d'amortissement de l'année et des années antérieures - rectificatifs entamés en 2012 pour 11 années, les écritures liées à la répartition des charges du marché de rédaction des documents du SAGE et des travaux dans les locaux de l'Institution.

Enfin, en 2014, L'Institution a perçu une dotation au titre du Fonds de Compensation de la TVA, ce qui représente 1% du total de ses recettes d'investissement.



Les recettes de fonctionnement

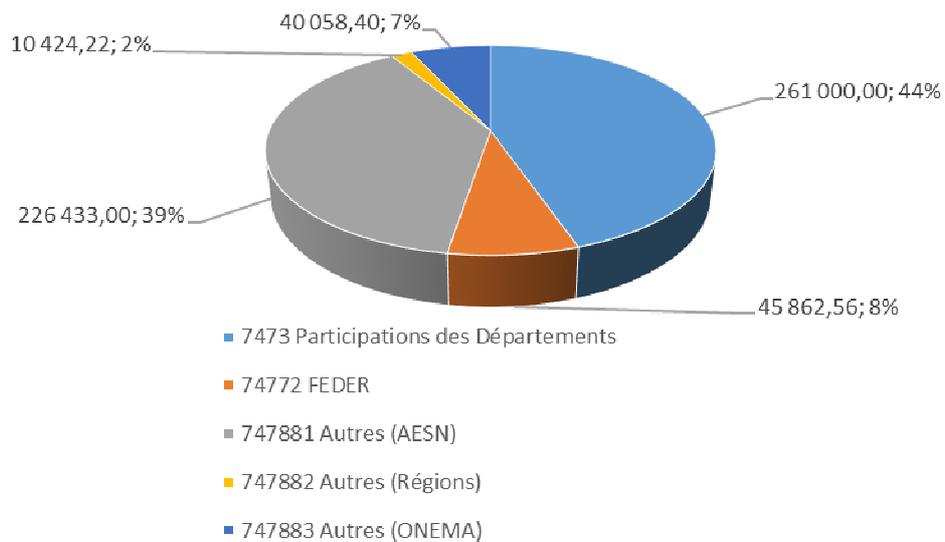
94% des recettes de fonctionnement de 2014 sont des dotations et des participations (chapitre 74).



Les dotations départementales représentent, en 2014, 44% des recettes liées au chapitre 74 (dotations et participations), et près de 42% des recettes totales de fonctionnement de l'Institution.

Les recettes liées aux subventions perçues de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sont constatées, quant à elles, à hauteur de 39% du chapitre 74, les financements du FEDER, de l'ONEMA et des Régions représentent respectivement 8%, 7% et 2% de ce chapitre.

Détail des recettes du chapitre 74 - année 2014



Annexe

Annexe : bilan des animations "nature" et "pêche" 2014

BILAN DES ANIMATIONS 2014

Animations " Au fil de la Bresle " sous-traitance CPIE / (EPTB Bresle)

Collège de Gamaches	80	M Rougès	Reproduction des migrateurs	5 ème (40)
Ecole de Rambures	80	M. Rzezucha	Lecture de paysages	1 CM1/CM2 (30)
Ecole de campneuseville	76	Mme Briselet	Découverte écologique	CE2/CM2 (29)
Ecole de Baromesnil	76	Madame Hebert	Découverte du littoral au Tréport	CE2 (27) CP (17)
Ecole Brocéliande	76	Mme Laboulais	Découverte du littoral au Tréport	CP (24)
Ecole Brocéliande	76	Mme Robin	Découverte du littoral au Tréport	CP (25)
Ecole de Monchy	76	Mme Gal	Découverte du littoral au Tréport	CE1 (26)
Ecole de Criquiers	76	Mme Ricard	Découverte écologique de la vallée de la bresle	1 CM1/CM2 (25)
Collège de Gamaches	80	M Rougès	Poissons migrateurs	5 ème (40)
Collège Henry Dunant Aumale	76	Mme Brajard-Druot	le littoral du tréport à la pointe du Hourdel	5 ème (48)
Ecole Brocéliande	76	Mme Borgne	Découvrons la vie d'un étang	CE1 (23)
Ecole Brocéliande	76	Mme Levi	Découvrons la vie d'un étang	CE1 (23)
Ecole Brocéliande	76	M. Soulieux	Découvrons la vie d'un étang	CE1 (23)
Ecole Brocéliande	76	Mme Clemençon	Découvrons la vie d'un étang	CE1 (23)
Collège de Gamaches	80	M Rougès	Poissons migrateurs	5 ème (20)
Ecole primevère	76	Mme Bollé	Découvrons la vie d'un étang	MS/GS (27)
Ecole maternelle publique	80	M. Marchand	Découvrons la vie d'un étang	MS/GS (24)
Collège Jean Moulin de Formerie	60	M. Billoir	le littoral du tréport à la pointe du Hourdel	5 ème (48)
Ecole primevère	76	Mme Giove	Découvrons la vie d'un étang	MS/GS (27)
Ecole Elémentaire de Bazinval	76	M. Godquin	Découverte du littoral au Tréport	CM1/CM2 (18) CE2/CM1 (20)
Ecole primevère	76	Mme Laboulais	Découvrons la vie d'un étang	MS/GS (27)
Ecole primaire d'Aigneville	80	Mme Desmarest	Découverte du littoral au Tréport	TPS/PS/MS (30) GS/CP (24)
Ecole charles Perrault	76	M. Frayssinet	Découverte du littoral au Tréport	GS/CP (22) CE1 (14)
collège de gamaches	80	M Rougès	Macro-invertébré	5 ème (40)
Ecole de Rambures	80	M. Rzezucha	Découverte écologique de la vallée de la bresle	1 CM1/CM2 (30)
Ecole d'Hocquelus	80	Mme Manceaux	Découverte du littoral au Tréport	CE1/CE2 (29)
Ecole de pierrecourt	76	Mme Merlier	Découverte écologique de la vallée de la bresle	MS/GS/CP/CE1 (19)
Ecole Brocéliande	76	Mme Leconte	Les poissons migrateurs du fleuve la Bresle	CM1 (26)
Ecole primaire d'Aigneville	80	Mme Delabre	Les poissons migrateurs du fleuve la Bresle	1 CM1/CM2 (24)
Ecole de Gamaches	80	Mr Haudrechy	Découvrons la vie d'un étang	1 TPS/PS (16) 1 MS/GS (20) 1 GS/CP (22)
Ecole de Gamaches	80	Mr Haudrechy	Découverte du littoral au Tréport	1CE1/CE2 (20) 1 CE21/CM1 (24) 1 CM1/CM2 (24)
Ecole Brocéliande	76	Mme dufresne	Les poissons migrateurs du fleuve la Bresle	CM1 (22)
14 écoles et 2 collèges				45 animations / 1063 élèves

Animations "pêche" (EPTB Bresle)

Centre de Loisir Pastel (Mesnil-Réaume)	76	M. Videcoq	Pêche	Etang de Nesle l'Hôpital / 15 enfants
Centre de Loisir d'Aumale	76	Mme Heurtaux		Etang de Nesle l'Hôpital / 12 enfants
Centre de Loisir d'Aumale	76	Mme Heurtaux		Etang de Nesle l'Hôpital / 12 enfants
Centre de Loisir d'Aumale	76	Mme Heurtaux		Etang de Nesle l'Hôpital / 12 enfants
2 centre				4 animations / 51 enfants

Autres Animations (EPTB Bresle et divers partenaires)

Public de particuliers	80	M. Désérable	Festival de l'oiseau (ONEMA)	Beauchamps, Bouvincourt
Ecole de Gauville	80	Mme Janvier	Découverte des pelouses calcicoles	Larris de Saint Aubin 24 élèves
Collège de Beauchamps le Vieux	80	Mme Gauchet	Découverte des pelouses calcicoles	Larris de Saint Aubin / 3 classes de 6ème (60 élèves)
1 Ecole 1 collège et Festivaliers				10 animations / 139 personnes

TOTAL

59 animations / 1253 personnes



EPTB Bresle

Institution interdépartementale Oise / Seine-Maritime / Somme
pour la gestion et la valorisation de la Bresle

Reconnue Établissement Public Territorial du Bassin de la Bresle

**3 rue Soeur Badiou
76390 AUMALE
Tél : 02.35.17.41.55
Fax : 02.35.17.41.56**

courriel : institution.bresle@wanadoo.fr

www.eptb-bresle.com



Directeur de la publication : Emmanuel MAQUET
Directeur de la rédaction : Jean-Philippe BILLARD
Co-rédacteurs : Julie LECOMTE, Stéphanie de SAINT
GERMAIN, Charles-Edouard MACKELBERG, Pierre-Marie MICHEL
et Jean-Philippe BILLARD

Conception, textes et crédits photos : EPTB Bresle sauf
indications contraires
Sources cartographiques : EPTB Bresle sauf indications
contraires

IPNS